



## Contrat Quinquennal de Développement UNIVERSITE DE RENNES 1 2012 – 2016

*Dans un contexte international de forte compétitivité, et dans un paysage français de l'enseignement supérieur et de la recherche en pleine évolution, l'université de Rennes 1 aborde la période quinquennale 2012-2016 avec une ambition soutenue par l'AERES de devenir avec ses alliés un des dix premiers pôles universitaires en France.*

*Forte de sa recherche de premier plan, de la cohérence et de la qualité de son offre de formation, de la qualité de sa vie étudiante, elle entend affirmer et développer clairement ses choix et orientations à travers trois objectifs stratégiques :*

- *Mener une stratégie de partenariats et d'alliances afin d'atteindre une masse critique amplifiant une dynamique significative et faire de ces partenariats des leviers de sa politique.*
- *Développer une attractivité et une visibilité de l'université à travers l'affirmation de son identité et sa qualité*
- *Conforter un pilotage et une gestion de qualité pour accompagner les objectifs de l'université*

---

## OBJECTIF STRATEGIQUE 1

***Mener une stratégie de partenariats et d'alliances afin d'atteindre une masse critique amplifiant une dynamique significative et faire de ces partenariats des leviers de sa politique.***

---

L'évolution de la recherche et de l'enseignement supérieur se réalise dans un triple contexte : **international**, obligeant les acteurs à une visibilité accrue et une attractivité renforcée. Ce contexte a pour conséquence la construction de sites forts qui doivent acquérir une visibilité. **Les Investissements d'Avenir sont des moyens mis par l'Etat pour accompagner la lisibilité internationale des sites et renforcent, de fait, les coopérations.** C'est dans ce cadre que l'université de Rennes 1 s'est pleinement investie dans les réponses aux appels d'offre du programme investissements d'avenir. Le contexte **national** se caractérise par la mise en place de la loi LRU et **l'acquisition des responsabilités et compétences élargies en janvier 2010** pour l'université de Rennes 1. Les marges de manœuvre d'une université seule sont trop faibles pour permettre une évolution significative du système éducatif et de recherche dans ce contexte. **Seul le regroupement des établissements qui, sur un même site, relèvent du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et une mise en synergie avec les autres établissements du site et les EPCS permettront d'atteindre cet objectif.** Par ailleurs, le PRES UEB, PRES de coordination, par sa dimension régionale permet une structuration de cohérence des sites et le portage de projets transversaux. **Il assure la lisibilité régionale nécessaire à l'Etat et aux collectivités, permettant ainsi aux universités et grandes écoles d'établir leur stratégie de complémentarité.**

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : La nécessaire structuration du site de Rennes entre universités, grandes écoles et organismes de recherche.**

La présence sur le site rennais de deux universités (Rennes 1 et Rennes 2 totalisant actuellement plus de 42000 étudiants), des organismes de recherche avec une représentation très forte du CNRS, de l'INRIA, de l'INSERM et de l'INRA et de nombreuses grandes écoles, l'ensemble concentrant près de 70 % du potentiel de recherche en Bretagne, nous conduit naturellement à un rapprochement.

Le constat doit être fait de la complémentarité des offres existantes. En recherche, la mixité des unités est la règle et les collaborations sont largement éprouvées. En formation, de nombreuses cohabitations et partenariats existent. Ces dispositifs doivent être mieux coordonnés pour permettre de véritables choix stratégiques et des mutualisations. Toutefois, devant la rapidité de l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur en France, les établissements relevant du MESR à Rennes (Université de Rennes 1, Université Rennes 2, Ecole normale supérieure (ENS) de Cachan : antenne de Rennes, Institut National de Sciences Appliquées (INSA) de Rennes, Ecole Nationale Supérieure de Chimie (ENSC) de Rennes, l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Rennes) ont tout intérêt à définir dès maintenant leur volonté forte de structuration dans le cadre de ce contrat quinquennal. Enfin, sur le domaine spécifique de la Biologie-Santé, tant sur les volets Formation que Recherche, le partenariat entre le CHU et l'université de Rennes 1 est stratégique et se doit d'être impulsé par une réflexion commune et des instances de concertation qui se réunissent régulièrement.

#### **A. Une stratégie de rapprochement programmée**

La structuration du site entre les universités et les grandes écoles en association avec les organismes de recherche présents implique nécessairement une vision commune de la stratégie de recherche et la coordination des formations.

Partageant cette vision stratégique, les universités et écoles rennaises viennent de commanditer une étude, afin d'analyser à partir de leur structuration actuelle les mutualisations possibles et de proposer des *scenarii* pour une **nouvelle structuration d'ensemble à échéance de 4 ou 5 ans**. Du fait de l'hétérogénéité des établissements, de la diversité des cultures et des pratiques, tant administratives qu'académiques, le schéma de convergence s'appuiera sur un phasage progressif des différents travaux, fondée sur une analyse approfondie de l'existant et assurant un suivi régulier des actions :

a) La mise en place d'une Aide à Maîtrise d'Ouvrage permettra de faire l'analyse de l'existant d'ici juin 2012. Il s'ensuivra des préconisations de structures.

b) Les établissements auront alors ensuite à définir et valider les scénarii de convergence et le choix de la structure cible d'ici à 2013.

Dans le cas d'un grand établissement ou d'une fusion, une période de trois ans au moins sera certainement nécessaire au regard des autres expériences nationales, afin de mettre en œuvre les plans de convergence et la rédaction finale des statuts, ce qui porte à 2016, dernière année du contrat quinquennal la date cible. Son organisation et sa gouvernance devront être basées sur des principes fondamentaux définis collectivement respectant l'identité et les spécificités des différents domaines de formation et de recherche et contribuant à l'amélioration des conditions de vie de chacun au sein des campus rennais. Cette réflexion intégrera les stratégies de développement de la métropole rennaises et de la Région Bretagne.

Une des premières actions proposées dans le cadre de ce contrat est de désigner un lieu emblématique et fonctionnel permettant de réunir dans la phase transitoire 2012-16 les universités et grandes écoles en un conseil académique coordonnant ce processus d'évolution. Il s'agira d'aménager **le palais St Melaine**, résidence actuelle de la chancellerie et d'une partie des services administratifs de Rennes 1, pour répondre à ce besoin et abriter la mutualisation des services sur les surfaces libres du bâtiment. **Ce lieu dédié à l'enseignement supérieur assurera en outre la visibilité de la stratégie commune des établissements sur le site.**

#### **B- Des actions de mutualisation au service d'une politique d'attractivité**

Ainsi, dans le Contrat Quinquennal les deux services interuniversitaires (SIUAPS, SIMPPS) existants seront élargis aux grandes écoles du site. **Des mutualisations ou coordinations seront également opérées** en matière culturelle (dans le domaine des moyens, de la programmation, de la liaison offre culturelle-formation-recherche), d'aide à la vie étudiante mais aussi en matière de communication et de relations internationales afin d'assurer la visibilité du site rennais. **La gestion de la documentation** sera également un instrument de ce rapprochement à travers l'intégration dans un SIGB commun à l'université de Rennes 1, l'INSA, l'IEP et l'ENSCR. Au-delà, avec l'université Rennes 2, un travail de mise en commun d'un nouvel OPAC, instrument de recherche sur les catalogues, mutualisé entre les deux SIGB sera opéré. **La création de maisons de l'étudiant sur deux campus de la ville, abritant sur un même lieu les services utiles aux étudiants, s'inscrit dans ce cadre.** Les services apportés seront ceux naturellement offerts par les établissements dans le cadre de leurs missions : ainsi des bureaux d'orientation et d'insertion, la médecine préventive, un relais du service inter universitaire des sports, un bureau du service d'aide à la vie étudiante, une assistance informatique aux étudiants. En second lieu, des services utiles aux étudiants seront installés en partenariat avec des organismes extérieurs (ex : une antenne des services sociaux et de la CAF, du CROUS, une coopérative, etc...). Des espaces d'études seront mis à disposition avec connexion WIFI très haut débit.

Le niveau métropolitain doit par ailleurs permettre de faire émerger **un campus répondant aux standards d'universités européennes et internationales.** Ce projet sera développé en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. Au-delà de la construction d'une cité internationale sur le site rennais programmée pour 2014, un socle minimal doit être mis en œuvre :

- Développer un service d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers de grande qualité : ex. création de « packages » pour attirer des chercheurs de haut niveau,
- Développer des services à valeur ajoutée pour les étudiants (ex : création d'un centre d'études, prolongement du service de documentation, de par la diversité des ressources mises à disposition des étudiants et par son amplitude horaire),

#### **C- La stratégie de site, élément d'appui à l'émergence de pôles thématiques forts**

Au-delà, cette structuration de site doit être un élément transformant. Ainsi **l'émergence de pôles thématiques en interdisciplinarité et dépassant le cadre des établissements sera encouragée.** Cette organisation repose sur un partage de stratégie, non seulement entre les établissements du site rennais mais également avec les organismes de recherche dans le cadre de comités de coordination. Ces regroupements concerneront non seulement l'ensemble des forces recherche d'une thématique mais également les formations concernées. Ils devront être confortés par une politique d'emploi concertée et des actions incitatives décidées en commun. Dans le cadre des relations avec le CHU, le CRBSP dont Rennes 1 est membre a dégagé les axes d'excellence en matière de recherche fondamentale, translationnelle et clinique. Il réfléchit à la constitution de 2 ou 3 départements hospitalo-universitaires (DHU) s'appuyant sur une expertise clinique,

pédagogique, de recherche clinique et s'adossant sur des unités de recherche labellisées. Ces DHU pourront avoir un caractère transversal.

Par ailleurs, cette stratégie de partage et de renforcement thématique sera prolongée en formation avec la mise en place d'un pilotage via un « comité master ». Les écoles doctorales du site serviront de point d'appui au développement de projets de thèses en interdisciplinarité.

## **OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : poursuivre la complémentarité avec le PRES**

Cette volonté d'adosser le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche du site rennais sur un pôle métropolitain fort est complémentaire d'une stratégie régionale coordonnant ces politiques de site. L'UEB en tant que PRES régional est naturellement le lieu de coordination des sites dans une dynamique régionale.

Le PRES UEB développe des actions mutualisées et dévolues avec ses 23 partenaires et souhaite être contractualisé avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*voir document annexe: contractualisation du PRES UEB: MESR 2012-2016*)

**L'implication de Rennes 1 dans le PRES UEB (Université Européenne de Bretagne) est particulièrement importante tant dans la direction (membre fondateur et présidence du PRES, présence dans tous les organes de direction) que dans les moyens dédiés.** Ce lien sera conforté à travers l'appui aux différentes actions du PRES et particulièrement :

- en recherche : Rennes 1 s'associe pleinement aux opérations engagées dans le cadre des Réseaux Thématiques Transverses et souhaite soutenir de nouveaux projets exprimés par les projets de Labex liés aux investissements d'Avenir. Il s'agit de maintenir et d'amplifier les dynamiques de rassemblement de masses critiques de chercheurs disposant d'outils et d'équipements performants afin de développer de nouvelles synergies pour répondre aux grandes questions scientifiques. **Ainsi l'émergence de pôles thématiques (Départements) en interdisciplinarité et dépassant le cadre des établissements sera soutenue.**

- **Le développement d'une cellule Europe** à échelle de la Bretagne sera accompagné. Il s'agit de porter une attention toute particulière à la mobilisation de moyens pour amplifier la visibilité internationale des structures de recherche, notamment grâce à des chaires internationales. Cette cellule devra également apporter une aide à la préparation de projets type ERC dans lesquels l'université de Rennes 1 entend trouver sa place.

- Le soutien aux actions du CMI et une attention particulière à celles portant sur l'accueil d'enseignants chercheurs étrangers afin de les aider à s'intégrer dans leur nouvel environnement.

- Rennes 1 va intensifier ses actions de valorisation issues des équipes de recherche, particulièrement sur les volets maturation et développement de la propriété intellectuelle et va confier le portage de son actionnariat à l'UEB dans le cadre de la SATT Ouest Valorisation actuellement en création.

- Les actions menées en faveur du développement des services aux doctorants, en accompagnement de la mission des écoles doctorales, seront relayées, notamment celles portant sur l'insertion professionnelle des doctorants avec le P2EB (Pôle de l'Entrepreneuriat Etudiant en Bretagne) ou l'organisation de formations transverses y compris en ligne (Form@doct).

- L'exploitation commune des ressources documentaires, projet DocUEB, se focalisera notamment sur la bibliométrie, l'acquisition de ressources en ligne, la cartographie documentaire des établissements. La documentation est en effet un terrain de prédilection pour concrétiser la mise en réseau des partenaires et la mutualisation de leurs moyens. L'étude d'un portefeuille commun d'abonnements électroniques constitue l'action prioritaire et la numérisation et la mise en ligne des fonds rares et précieux des partenaires est un projet dans lequel Rennes 1 s'inscrit pleinement.

- La politique numérique de l'UEB et l'implication de Rennes 1 dans le projet UEBC@mpus: Rennes 1 contribuera à tous les niveaux du projet : production d'une offre de ressources pédagogiques ; programme immobilier à travers l'acquisition d'un terrain mis à disposition de l'UEB et la participation à l'entretien des équipements, construction de l'Université des TICE pour laquelle Rennes 1 sera l'établissement porteur.

- la poursuite des actions menées en commun en matière de formation tout au long de la vie.

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : la participation aux projets d'excellence dans une dynamique Grand Ouest**

L'Université de Rennes 1 a pleinement investi ses forces de recherche dans les réponses aux appels à projet investissement d'avenir. Le travail commun mené depuis deux ans avec les représentants académiques a permis d'analyser les forces et faiblesses du territoire du grand Ouest. Les résultats incitent à faire des choix clairs et coordonnés de soutien à des thématiques d'excellence répondant à des défis sociétaux majeurs. Le choix a été fait au niveau des établissements de l'Ouest et particulièrement sur les sites de Rennes Nantes et Brest de coordonner les actions en Recherche Formation et innovation en structurant des espaces collaboratifs en **départements d'excellence**: Océan du 21ème siècle, Sciences et Technologies de l'Information, et de communication, Biomarqueurs et Biothérapies et Sciences et ingénierie des matériaux.

Au sein de ces départements d'excellence et au travers des différents dossiers élaborés pour les appels à projets Labex, Equipex, Infrastructures et Cohortes, l'Université de Rennes1 est particulièrement impliquée en Mathématiques et STIC, Chimie-Physique, Biologie-Santé et Sciences de l'environnement.

Cette structuration a trois conséquences pour le contrat quinquennal :

- elle renforce particulièrement les actions coordonnées avec les universités et grandes écoles entre le site rennais et le site nantais
- elle met en adéquation le périmètre académique avec celui des organismes de recherche sur la même échelle territoriale (INSERM CNRS INRIA)
- elle conforte la nécessaire structuration de ces sites à des standards internationaux

Enfin la structure de valorisation en création « Ouest Valorisation » est désormais à cette échelle regroupant l'actionnariat de nos établissements.

---

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 2 :**

***Développer une attractivité et une visibilité de l'université à travers l'affirmation de son identité et de sa qualité***

---

Dans ce contexte marqué par des stratégies d'alliance, l'objectif de l'établissement est l'amélioration de la qualité du recrutement, tant des étudiants, que des enseignants-chercheurs ou des personnels, pour les services de soutien à l'enseignement et à la recherche. Trois actions seront au service de ces objectifs :

- **Des pôles de recherche et enseignement à forte visibilité internationale**
- **La réussite de l'étudiant au service de l'insertion professionnelle, dans une dynamique de formation tout au long de la vie (FTLV)**
- **Un environnement de vie et de travail au service de ces ambitions**

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Des pôles de recherche et d'enseignement à forte visibilité internationale**

S'appuyant sur les recommandations du comité de visite international de l'université de Rennes1 qui a eu lieu en Février 2010 ainsi que sur celles issues des comités de visite Aeres, ont été mis en exergue, au sein de l'université, des pôles de recherche et de formation à excellence scientifique et visibilité internationale reconnues. Ces pôles ont également été au cœur de la dynamique construite à l'occasion des projets d'Investissements d'avenir. Ils concernent les grands pôles thématiques regroupant de nombreux acteurs sur le site rennais, régional voire interrégional que sont les Mathématiques et les Sciences de l'Information et de la Communication, les recherches fondamentales en Chimie-Physique pour l'étude de nouveaux matériaux, le secteur de la Biologie-Santé et la recherche translationnelle vers de nouvelles cibles cliniques, les Sciences de l'Environnement impliquées dans une démarche pluridisciplinaire tant sur les volets Modélisation des systèmes complexes environnementaux que Génie Ecologique ou sur l'interface Environnement-Santé. Les sciences économiques, juridiques et de la société développent une recherche de haut niveau et participent également à

cet ensemble avec le développement de recherche aux interfaces originales. L'objectif essentiel est naturellement de conforter ces axes d'excellence au travers de programmes mobilisateurs structurants qui leur seront dédiés et des engagements pris quant à leur soutien. Les actions citées ci-dessous visent à conforter ces pôles ainsi que leur visibilité internationale et à en faire émerger de nouveaux. Ils s'inscrivent dans cet espace collaboratif de départements d'excellence au niveau Grand Ouest décrit dans le cadre des stratégies d'alliance.

**L'émergence ou le confortement de pôles thématiques forts, appuyés sur des réseaux internationaux** constituera un outil de cette politique, de nature à rendre le potentiel recherche et formation de **l'établissement visible aux niveaux national et international**. Ces pôles regroupant plusieurs disciplines autour d'une même thématique, s'appuieront sur le caractère pluridisciplinaire de l'établissement et les coopérations avec les autres établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre d'une politique de site. Ils poursuivront la stratégie engagée dans le présent quadriennal de cohérence accrue entre d'une part, les parcours et composantes de formation et d'autre part, la structuration et les actions de recherche. Un accent tout particulier sera également porté sur la valorisation des travaux de recherche et sur l'innovation.

#### **A- La poursuite de la structuration et la consolidation en pôles scientifiques à forte visibilité**

**1. Ainsi, la poursuite de la structuration autour des quatre grands secteurs scientifiques présents au sein de l'établissement est un élément important de notre visibilité.** Certains secteurs tels que Maths-Stic et Sciences de la Matière sont solidement structurés ; d'autres restent à renforcer. Dans le secteur des Sciences Humaines et Sociales, la structuration se réalisera en relation étroite avec les partenaires concernés, par les projets de regroupements d'unités déjà actés. Dans le secteur Biologie-Santé, il s'agit de consolider d'une part le projet scientifique de l'Institut de Recherche en Santé- Environnement-Travail (IRSET) désormais créé, et d'autre part celui de l'unité mixte unique avec l'INSB-CNRS. Ces deux grands projets s'articuleront autour de la nouvelle SFR/UMS Biologie-Santé qui regroupe l'ensemble des plateformes technologiques dans ce secteur. La stratégie de ce pôle Biologie-Santé sera élaborée en concertation étroite avec le CHU, visant à mettre en exergue 4 thématiques en lien avec la recherche translationnelle : les STIC santé (en particulier dans les domaines cardiologique, neurologique et imagerie), la cancérologie, l'infectiologie et foie et métabolismes. L'université apportera une attention particulière à la promotion de la recherche aux interfaces, dans l'objectif de faire émerger de nouveaux pôles d'excellence (Droit et Environnement, TIC et SHS, TIC et Santé, Biologie-Santé/Chimie, ...etc). Ainsi il est envisagé, en partenariat étroit avec le CHU fortement impliqué dans ce domaine, d'accroître la coordination des acteurs de recherche impliqués autour de la thématique TIC-Santé, thématique qui a recueilli une excellente évaluation sur son bilan et dont les forces scientifiques, tant sur les volets méthodologiques que cliniques, sont importantes et originales sur le site rennais. L'observatoire des sciences de l'Univers de Rennes (OSUR), donne également un cadre approprié pour l'amplification de cette multidisciplinarité.

**2.** Un projet nouveau d'envergure concernera l'identification d'un véritable « **Institut de management, affaires et politiques publics** » associant la faculté de sciences économiques, la faculté de droit et science politique, l'IPAG et l'IGR. Ce pôle s'adosse naturellement aux forces en recherche qui sont clairement identifiées (laboratoires labellisés en sciences économiques et de gestion d'une part, et sciences juridiques et politique d'autre part) pour obtenir une forte visibilité nationale et internationale ; sur le volet formation, la stratégie de site avec les autres partenaires (écoles notamment) permet également d'affirmer ce pôle. L'objectif est donc d'aboutir à une plateforme de dimension internationale.

#### **B- Le renforcement de son potentiel scientifique en confortant sa politique de recrutement ouverte vers l'extérieur et en impulsant des actions spécifiques d'envergure favorisant l'attractivité de l'établissement**

**1.** Par le déploiement et l'ouverture renforcée à des partenaires extérieurs de plateformes scientifiques d'envergure (participation aux infrastructures nationales, Equipements d'excellence, plateformes européennes), l'université affiche sa volonté de s'investir dans des **équipements de recherche attractifs**, mutualisés au sein de services communs ou de structures fédératives qui prolongent et confortent l'action actuellement menée par des Instituts Fédératifs de recherche, en coordonnant l'animation de ces investissements scientifiques, leurs usages, leurs évolutions et leurs supports en ingénierie. Cette action sera conduite dans le cadre de l'actuel et futur **Contrat de Projets Etat-Région** et en complémentarité avec les **Investissements d'Avenir** sur appels à projets nationaux qui constituent également des projets mobilisateurs fortement structurants.



2. De manière générale, pour renforcer cette politique d'attractivité, **des actions incitatives spécifiques** sur budget Recherche, ayant trait au soutien à la structuration et à l'attractivité au sein des unités de recherche, au lancement de nouveaux défis scientifiques émergents, à des accueils post-doctoraux, à des coopérations internationales, etc... seront annuellement financées, pour partie sur le budget de l'établissement, mais également sur le préciput ANR en relation étroite avec la forte présence des unités de recherche dans des projets collaboratifs de l'ANR ou européens.

**3. La formation doctorale** fait le lien Master - Doctorat, entre la stratégie formation et la stratégie recherche et innovation. Du fait de son fort potentiel scientifique et de sa capacité d'encadrement, l'université de Rennes 1 souhaite augmenter le nombre de doctorants, en particulier en couplant plus fortement la formation doctorale aux coopérations scientifiques internationales, mais aussi en accentuant le soutien aux recherches doctorales interdisciplinaires et en lien avec le monde socio-économique (dispositif CIFRE). Les missions complémentaires (enseignement, valorisation, CST) réalisées par les doctorants, les formations complémentaires en cours de doctorat et en particulier la sensibilisation accrue à l'entrepreneuriat (P2EB), seront particulièrement développés en lien avec le collège doctoral international de l'UEB.

**4. L'université souhaite accentuer sa politique de valorisation et d'innovation** en poursuivant les actions de sensibilisation de ses personnels et étudiants, en donnant les moyens aux chercheurs d'assurer la protection de leurs résultats et de leur transfert, et en soutenant la pré-incubation et l'incubation d'entreprises innovantes à partir de ses laboratoires de recherche. L'université se donnera les moyens de cette politique en participant à la création et à la gouvernance de la SATT « Ouest Valorisation ». Ainsi, une cohérence sera assurée entre les activités de valorisation développées par la SATT et la politique scientifique développée par l'établissement. En outre, sa participation aux différents programmes d'investissements d'avenir (Equipex, Labex, collections biologiques, IRT, Carnot, SATT, ...) et la mise en relation des laboratoires académiques avec des partenaires industriels sont des éléments importants dans ces dossiers scientifiques. L'université contribuera au décloisonnement de l'écosystème de l'innovation et renforcera ses partenariats avec différents acteurs du monde socio-économique et avec les structures du réseau de l'innovation tels que la technopole Rennes-Atalante, l'agence régionale de l'innovation, l'incubateur Emergys et les pôles de compétitivité... Enfin, à travers un pôle Europe prochainement renforcé au sein de l'UEB, l'université de Rennes 1 devra développer ses partenariats dans le cadre des contrats européens de recherche en particulier avec les industriels.

**C. Le renforcement de relations internationales d'envergure, ciblant des masters et doctorats avec mobilité entrante et sortante internationale irriguant les coopérations scientifiques, sera un élément déterminant pour l'attractivité de notre université.**

Ainsi **la stratégie internationale aura une dimension fédératrice au sein de l'université. Cette stratégie sera confortée par une politique de site au profit d'une meilleure visibilité. Elle doit par ailleurs apporter une véritable valeur ajoutée aux actions développées.** En ce sens, dans le contrat 2012-2016, la dimension internationale sera développée autour de deux axes :

**1. Une articulation accrue entre recherche, formation et actions internationales**

L'université de Rennes 1 doit utiliser ses réseaux au niveau recherche pour améliorer sa visibilité internationale. La cartographie des relations croisées formation-recherche devra aboutir à une **hiérarchisation des coopérations**. L'objectif est la mise en valeur de partenaires privilégiés (« universités jumelles »), acteurs d'échanges d'envergure (en volume et en qualité), trans-composantes et multidisciplinaires. Il s'agit de généraliser le passage d'une logique de coopération sur la base de relations personnelles (qui demeurent indispensables) à une logique d'établissement au travers du ciblage des zones géographiques et de l'utilisation des réseaux de recherche : développement des LIA, des co-tutelles de thèses, des doubles diplômes.

**2. Une internationalisation accrue des formations**

La mobilité entrante et sortante des étudiants et des enseignants-chercheurs est restée stable à un niveau qui classe l'université de Rennes 1 dans les 15 premières universités en France. Elle doit être amplifiée :

- a. en évoluant d'une mobilité individuelle « à la carte » vers une mobilité structurée dans le cadre de doubles-diplômes et de parcours intégrés dans chaque formation tant au niveau L3, qu'au niveau master. Le rythme des formations doit faciliter la mobilité internationale, et ceci à tous les niveaux : IUT, L, M, D, par exemple dans le cadre du dispositif « Le Plus Césure », proposant de suspendre son cursus de master pour réaliser un projet personnel, préparé préalablement pendant l'année de M1.
- b. en assurant dans nos formations des parcours internationaux en anglais (des « menus » spécifiques pour les étudiants étrangers), en optimisant et en renforçant par **une politique ambitieuse en matière de ressources humaines** le recrutement des professeurs invités et la multiplication de chaires

internationales. Dans le cadre de parcours intégrés, l'insertion de cours réalisés par les invités internationaux peut être facilitée si planifiée et pérennisable.

c. en accueillant des stagiaires étrangers au niveau M2 en mobilité entrante ; l'approche peut en être facilitée s'il y a co-construction du parcours avec un partenaire étranger privilégié (« universités jumelles »)

d. en exploitant mieux les relations européennes (existantes en particulier dans le cadre des projets européens de R&D). La dynamique autour du KIC européen ICT Labs et de la Masterschool associée peut servir de tremplin à d'autres initiatives. Une incitation forte accompagnée de tutorat au montage de projet, en particulier pour l'Espace Européen de la Recherche, sera donnée.

## **OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : La réussite de l'étudiant au service de l'insertion professionnelle, dans une dynamique de formation tout au long de la vie (FTLV)**

**La structuration des leviers de réussite et d'insertion professionnelle sera poursuivie, car elle représente un élément majeur d'attractivité à tous les niveaux (IUT, L, M, D). Elle sera intégrée dans une logique globale de FTLV. A cet égard, sept axes seront privilégiés :**

**1.** Une attention particulière sera portée à **l'articulation entre les filières technologiques et les filières généralistes** (L / Lpro, DUT/masters ou écoles ingénieurs). Les dispositifs d'orientation du lycée et de l'étudiant, déjà bien structurés seront renforcés, à l'appui notamment de liaisons lycées – université confortées, tenant compte du véritable potentiel d'attractivité local (valoriser des parcours technologiques adaptés à certaines séries de baccalauréats). Les passerelles entre filières généralistes et technologiques seront rendues effectives et plus efficaces, par une information adaptée (auprès des étudiants et des enseignants) et la réalisation de modules spécifiques. Un pilotage global des licences professionnelles sera mis au point, qui veillera au maintien d'une offre en phase avec la demande des professionnels, à sa cohérence interne, et inclura une action volontariste en matière de FTLV. L'intégration de la licence professionnelle comme véritable alternative à la 3<sup>ème</sup> année de licence généraliste doit s'accompagner de perspectives de reprises d'études (éventuellement en FOAD) et/ou VAE). Ces dispositions s'inscriront dans un « plan réussite en licence » articulant les actions mises en œuvre par l'établissement dans un objectif de qualité et de réussite sur le cycle licence, afin d'atteindre 50 % d'une tranche d'âge diplômés de l'enseignement supérieur, et seront pilotées par un « comité licence ».

**2.** L'établissement répondra à la demande croissante d'ingénieurs exprimée par les entreprises grâce à ses deux écoles l'ENSSAT et l'ESIR. Il renforcera la cohérence dans l'organisation de ses formations d'ingénieurs par des mutualisations entre ses deux écoles.

**3.** Si Rennes 1 entend s'affirmer comme une université « intensive en recherche », elle doit encore développer l'attractivité qu'elle possède aujourd'hui en L3, M et a fortiori D, niveaux où l'on enregistre les flux entrants « nets » extra départementaux, régionaux et nationaux significatifs. Par ailleurs, l'université doit veiller à maintenir son taux de réussite en M1. **La mise en place d'un « plan Master »** fournira un levier à la fois financier et organisationnel, de nature à renforcer l'efficacité de certaines actions par échange de bonnes pratiques, par coordination, et *via* un soutien à des initiatives de masters retenues sur projets. Les thématiques visées relèveront notamment de l'orientation à l'entrée en M1 le cas échéant, de l'internationalisation, des langues, des stages, de la communication, de l'orientation et de l'insertion professionnelle, de la sensibilisation à l'entrepreneuriat. Le pilotage, assuré par un « comité master », viendra aussi **en appui de la politique de structuration des « pôles thématiques »** mentionnés plus haut, en rendant plus aisé le dialogue avec les partenaires du site. Un comité « masters enseignements » couvrant l'ensemble des masters en question et les actions de formation des enseignants de niveaux agrégation, PLC et PE, dans les disciplines concernées de l'université sera mis en place de manière séparée, pour coordonner les actions transversales à ces formations.

**4.** La mise en valeur des solutions prenant en compte la **diversité des parcours** en licence comme en master : soutien aux étudiants en difficulté, besoins d'accompagnement spécifiques (salariés non assidus, handicapés, sportifs de haut niveau) *cursus à « forte valeur ajoutée »* permettant d'acquérir des compétences d'interface sur nos pôles d'excellence (parcours internationaux, pôle d'excellence, magistères, préparation école ingénieur intégrée). Actuellement en partie soutenus par le plan « réussite en licence », les résultats obtenus invitent à une extension au niveau licence comme au niveau master.

**5.** L'innovation pédagogique contribue à l'attractivité de l'université du point de vue des étudiants car elle améliore la qualité de l'apprentissage. La capacité de l'établissement à soutenir l'innovation pédagogique



est en mesure de renforcer l'attractivité de l'établissement vis-à-vis des enseignants. L'objectif est donc d'encourager et de stimuler l'innovation pédagogique, tout en évaluant son efficacité en s'assurant de son usage. **C'est donc d'un véritable dispositif « d'incubation » des projets pédagogiques innovants** (en présentiel et distanciel) dont l'université a besoin, capable de les stimuler, de les évaluer et d'assurer leur diffusion en lien avec l'université des TICE porté par Rennes 1 dans le cadre de l'UEB. En lien avec **la politique numérique de l'université**, les axes prioritaires seront notamment le développement des formations diplômantes en FOAD (en lien avec la FTLV), et l'incitation à des techniques d'enseignement faisant davantage appel à la bi-modalité.

**6. Elargir la plateforme d'insertion professionnelle et fluidifier les liens avec les entreprises**, pour conforter la stratégie déjà menée en matière d'insertion professionnelle, grâce au plan « Science Insert ». En s'appuyant sur les partenariats tissés avec le monde professionnel, on encouragera le développement de l'alternance, notamment de l'apprentissage, comme modalité de formation. A ce titre des dispositifs d'appui aux équipes pédagogiques seront structurés. La mise en place d'une nouvelle version de « P-stages » permettra aux employeurs de déposer des offres de stages et emplois sur le site de Rennes 1, tandis que la plateforme WEB permettra aux étudiants de disposer, en plus, de ressources pédagogiques. Les liens étudiants – université entreprises seront encore approfondis par les développements de la CVthèque, le déploiement de l'édition du livret des stages, le renouvellement des conventions avec les partenaires professionnels pour la réalisation des modules de préparation à la recherche de stage / emploi et l'aide à la construction du projet professionnel (L, M), l'extension des formations à la thématique de l'entrepreneuriat.

**7. La FTLV sera mieux intégrée dans le continuum formation / recherche / innovation.** L'objectif est notamment de développer de nouveaux vecteurs de la FTLV. A cet égard, on renforcera la synergie entre recherche, innovation et FTLV, comprenant le cas échéant un volet international. Un accent particulier sera mis sur le développement des formations en alternance dont l'apprentissage mais aussi sur les formations à distance (reprises d'études, VAPP 85 et VAE partielles). L'offre de formation continue en faveur des enseignants du secondaire en lien avec les masters enseignement habilités sera amplifiée. L'enseignement en langues sera renforcé, en cohérence avec le niveau exigé en formation initiale. Enfin, l'exploitation des réseaux d'entreprises et sociaux (réseau des diplômés) sera optimisée dans une perspective de développement de la FTLV et d'ouverture vers le monde socio-économique.

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Un environnement de vie et de travail au service de ces ambitions**

**L'amélioration de la qualité de l'environnement de vie et de travail sur l'ensemble des campus constitue un facteur majeur d'attractivité.**

**1.** La vie étudiante est dynamisée par la structuration forte des services inter-universitaires (SIMPPS-SIUAPS), du service culturel (avec le Diapason) et du SAVE. Ces services par leurs actions propres ou concertées répondent à une demande institutionnelle de formation générale de l'étudiant en termes de compétences spécifiques et transversales. Une politique de site attractive passe donc par **le projet d'envergure de création de maisons de l'étudiant.**

**2. L'attractivité de l'université passe également par la qualité de son offre documentaire, tant pour la recherche que pour la formation.** L'offre documentaire de Rennes 1, notamment électronique, est riche et se doit d'être confortée par des actions de soutien spécifiques. La qualité de l'offre documentaire, facteur d'attractivité de l'établissement, dépend non seulement des ressources mais de leur disponibilité (sous forme numérique). Ainsi la mise à disposition rapide de toutes les commodités, doit être assurée à l'attention de tous les personnels et étudiants.

Les services documentaires pour la recherche se doivent d'intégrer désormais l'organisation du circuit de dépôt et de diffusion des publications scientifiques et l'alimentation des plateformes - **archives ouvertes** - ainsi qu'accompagner une mission spécifique, stratégique et centrale au niveau de l'établissement de **suivi et veille bibliométrique**. Sur le volet formation, ils doivent intégrer la nouvelle offre de formation (cartographie des nouvelles UE pour achats ciblés).

Par ailleurs, en optant pour des campus ouverts, l'université entend adapter ses bibliothèques et salles de travail. **La bibliothèque du campus centre proposera ainsi des aménagements et horaires étendus, avec une extension des prestations en autonomie.**

3. Les missions de **Culture scientifique et technique** doivent, sous la coordination de la commission interne CST, être centrées autour de la valorisation du patrimoine scientifique de l'université d'une part, de la réalisation d'actions de diffusion, notamment au profit de la pédagogie d'autre part et menées en partenariat avec l'Espace des Sciences de Rennes. Il convient de **mieux articuler l'activité de la CST avec les initiatives tout à fait complémentaires** telles la structuration bien avancée des relations lycées / université, la Journée Portes ouvertes, les conférences grand public, les contributions à des journaux de vulgarisation scientifique. La coordination sera assurée par le service presse et communication. Enfin, le recrutement par les écoles doctorales d'étudiants motivés par ces missions doit être facilité grâce à une véritable action de communication en leur direction.

---

## **OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Conforter un pilotage et une gestion de qualité pour accompagner les objectifs de l'Université**

---

Après deux années de fonctionnement sous le régime de l'autonomie, l'université de Rennes 1 entend poursuivre sa réorganisation, améliorer son pilotage et sa gestion pour gagner en efficacité et performance.

La volonté de structurer des pôles de recherche et d'enseignement à forte visibilité internationale dans le cadre d'une stratégie d'alliances couplée à une ambition de développement de la formation au service de la réussite des étudiants exige un pilotage et une gestion de qualité. Dans cette perspective, l'université a défini plusieurs objectifs opérationnels.

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Une réorganisation des services pour une performance renforcée**

Les actions entreprises depuis 2008 pour réorganiser des services en vue du passage aux RCE au 1<sup>er</sup> janvier 2010 vont se poursuivre afin de centraliser les grandes fonctions support au service de la performance de l'établissement. Cela se traduira par :

- le renforcement des directions existantes pour un pilotage de qualité (DAPEC, DRH)
- la poursuite de restructurations déjà engagées avec le renforcement de certaines directions fonctionnelles pour plus d'efficacité (rapprochement des activités d'entretien, d'hygiène et de sécurité à la DRIm, rattachement de la politique d'achats à la DAF)
- la création de directions nouvelles liées au projet d'établissement (direction des systèmes d'information, direction de la formation et de l'innovation pédagogique en lien avec les services communs préexistants)
- la structuration de services inter-établissements au niveau du site rennais dans le cadre d'une stratégie d'alliance pour renforcer les mutualisations et synergies (notamment dans les domaines de la culture, de l'aide à la vie étudiante, de la communication, des relations internationales et de la médecine du travail).

Afin d'accompagner le changement, des audits sur les fonctions clés de l'université seront menés. L'analyse des fonctions support à partir du guide de l'IGAENR aujourd'hui en cours pour le patrimoine sera généralisée à d'autres fonctions.

L'établissement s'appuiera également sur les scénarii proposés par l'AMO, lancée auprès des établissements du site de Rennes (universités et grandes écoles) dans le cadre de la stratégie d'alliances afin de construire sa politique de mutualisation et de recherche de synergies.

## OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Une politique attractive de gestion des ressources humaines

### A. De la Gestion Prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) à un Schéma Directeur pour la gestion des Ressources Humaines

La GPEEC est un outil indispensable pour traduire les objectifs stratégiques du contrat en politique de ressources humaines. Elle doit permettre une bonne gestion qualitative et quantitative des effectifs de ses personnels, qu'ils soient enseignants- chercheurs, enseignants et BIATOS, titulaires et contractuels, et l'optimisation des ressources humaines tant dans les services que dans les composantes .

La GPEEC, outil de dialogue social doit permettre à l'université, d'anticiper les évolutions liées à son environnement et de déterminer les actions à mettre en oeuvre pour faire face aux mouvements de ses effectifs (départ, recrutement, mobilité, formation, mutualisation...) tout en répondant à ses besoins. Cette phase de travail débouche sur un schéma directeur de gestion des ressources humaines pluriannuel.

La **politique de formation**, élément d'attractivité, doit permettre à l'établissement de relever les défis des responsabilités et compétences élargies et d'accompagner la professionnalisation des métiers, les évolutions technologiques, l'apprentissage des langues étrangères et des TICE, le pilotage de projets, l'animation d'équipe pédagogiques ou de recherche, l'initiation d'actions de recherche d'envergure au niveau national et international. Par ailleurs, l'université renforcera sa politique de formation en matière d'hygiène et sécurité en étroite collaboration avec les EPST et les établissements d'enseignement supérieurs rennais (ENSCR, INSA, .....). Pour toutes ces actions de formation Rennes 1 renforcera les mutualisations non seulement avec ses partenaires de site mais avec les établissements du Grand Ouest.

### B. Une politique incitative de gestion des ressources humaines au service de notre attractivité

Une **politique de redéploiement et de refléchage des postes** pour soutenir nos actions prioritaires en recherche, formation et valorisation sera menée pour atteindre 10% des postes libérés sur la durée du contrat. Afin de mieux accompagner l'implication des personnels dans les grands projets de l'université, **Rennes 1 poursuivra une politique indemnitaire permettant de reconnaître l'investissement en recherche et formation des enseignants et enseignants chercheurs**. La mise en place de primes d'investissement pédagogique et de primes d'investissement scientifique se substituant aux primes d'excellence scientifique traduira cette politique au cours du contrat. Une évolution du régime indemnitaire des BIATOS sera menée en parallèle. L'effort de **stabilisation des personnels contractuels** permanents sera poursuivi en application du protocole national de lutte contre la précarité ainsi que le recrutement de personnels handicapés.

Pour permettre aux enseignants et enseignants chercheurs d'exercer leurs missions de formation et de recherche dans les meilleures conditions, les mesures mises en place seront renforcées, notamment l'aménagement du temps de travail par capitalisation afin de permettre de dégager du temps au service de projets de recherche et de formation innovants. L'établissement souhaite amplifier ces mesures d'accompagnement, par exemple en direction des enseignants-chercheurs qui souhaitent reprendre une activité de recherche par un soutien spécifique aux unités qui d'accueilleront ces collègues. De même, une extension des missions reconnues et valorisées à travers le référentiel sera menée.

Enfin dans le cadre d'une politique d'attractivité, l'université :

- encouragera le **recrutement d'enseignants-chercheurs extérieurs**: une prime d'installation sera accordée aux maîtres de conférences et aux professeurs nouvellement recrutés pour financer leur installation au sein de l'unité de recherche et initier leurs travaux de recherche.

- expérimentera, afin de soutenir ses axes de recherche, de formation et de valorisation prioritaires, l'attribution d'un « package » sur 1 ou 2 postes de professeurs par an attribués à des recrutements extérieurs. Il comprendra **une allocation d'installation** à hauteur de 30 000 euros finançable sur 2 ans et une **allocation** pour un encadrement doctoral ou post doctoral.

### C. Une politique sociale pour améliorer les conditions de travail des personnels

La politique sociale de l'établissement doit traduire la volonté d'améliorer les conditions de vie et de travail de l'ensemble des personnels afin d'en faire un élément supplémentaire de notre attractivité.

Afin de faciliter les conditions de travail des jeunes familles et dans le cadre des mesures en faveur de l'égalité homme-femme, l'université s'est engagée à titre expérimental dans **une aide spécifique pour les places de crèches sur la ville de Rennes**. L'université renforcera cette action dans le cadre de son contrat par un plan pluriannuel. L'université s'engage à soutenir le **développement de la parité entre genre** avec des actions spécifiques :

- en développant une politique sociale adressée à tout le personnel
- en soutenant une politique incitative qui permette de redémarrer une activité de recherche après un congé de maternité
- en étudiant ses propres ressources humaines avec des statistiques de genre
- enfin en veillant à la représentativité des femmes et des hommes dans les conseils et comités

L'université souhaite bénéficier de moyens pour mieux **prendre en charge des personnes en difficulté** sur leur poste de travail à travers des bilans de compétences, des formations, des reconversions...

La prise en charge de la difficulté sociale est prise en compte. Ainsi, au cours du dernier contrat, dans le cadre d'une politique de site avec l'université Rennes 2, l'université a recruté et pérennisé un poste d'assistante sociale. Une commission commune d'action sociale est mise en place. L'université prolongera cette dynamique en **renforçant les moyens de la médecine préventive** sur le site de Rennes en particulier par un poste partagé de médecin psychologue du travail.

L'université lancera une enquête sur la qualité de vie au travail auprès de tous ses personnels pour mieux cibler les pistes d'amélioration et mettre en œuvre des actions pertinentes.

Enfin, l'établissement souhaite améliorer le processus d'accueil de ses personnels par la conception d'un livret d'accueil, d'une meilleure identification des personnes ressources pouvant les aider selon leurs besoins.

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Améliorer les structures de suivi et de pilotage**

L'université a fait le choix, dès 2008, de créer une **Direction d'Aide au Pilotage, à l'Évaluation et au Contrôle de gestion** ( DAPEC), afin de mettre au service de la gouvernance de l'établissement une structure qui soit en appui à l'élaboration et au suivi de sa politique. **Cette direction sera renforcée** de manière significative au cours du prochain contrat pour répondre aux objectifs suivants :

#### **A. Améliorer les données et les outils nécessaires au pilotage**

La production d'indicateurs, déjà largement initiée dans le domaine de la formation, sera poursuivie dans tous les domaines d'activités de l'établissement. La qualité et l'exhaustivité des informations collectées via le système d'information de gestion de l'université sont indispensables. De nombreux chantiers de fiabilisation et de complétude des données ont été lancés et seront finalisés afin d'obtenir des données fiables.

La comptabilité analytique, nécessaire pour le calcul du coût complet, est initiée et sera finalisée au début de ce contrat avec en perspective le respect des exigences du 8<sup>ème</sup> PCRD. Pour atteindre ces objectifs, l'université veillera à la qualité des données dans le système d'information et formalisera les procédures de structuration de celles-ci. La cohérence des différentes applications métiers sera particulièrement suivie, avec un enrichissement du système d'information par de nouvelles briques indispensables au suivi de l'activité.

#### **B. Déployer et partager les données**

L'université doit améliorer la diffusion et le partage des indicateurs produits pour une plus grande réactivité et une meilleure insertion dans les travaux d'autoévaluation et de programmation, En effet la pertinence des indicateurs calculés mais aussi leur disponibilité au sein de l'établissement (gouvernance, composantes, services ...) sont indispensables pour optimiser leur contribution au pilotage.

Afin d'améliorer les outils d'aide au pilotage de l'établissement, Rennes 1 s'engage à :

- **Finaliser et poursuivre la construction de tableaux de bord pilotage** à partir d'indicateurs calculés à destination de la gouvernance de l'établissement, des composantes et des services,
- **Déployer des outils décisionnels** pour mettre à disposition des données à la gouvernance et aux composantes et services, notamment par l'acquisition de la licence libératoire *Business intelligence*.

#### **C. Développer les procédures de dialogue et de contractualisation internes à travers les COM**

Les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) ont été mis en place avec les composantes pour les années 2010 et 2011. La négociation des COM, outil de management stratégique posé par la gouvernance de l'établissement, a été l'occasion de décliner, dans les composantes, les actions pour la réalisation de la stratégie d'établissement. Pour renforcer le dialogue de gestion avec les unités de recherche et les services, à l'instar de ce qui existe déjà avec les composantes, **l'université généralisera la contractualisation interne** avec

les unités de recherche et les services par la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens au cours de ce contrat.

#### **OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : Une démarche qualité, volonté d'établissement**

##### **A. Entretenir et structurer une culture d'auto évaluation**

L'exercice d'auto-évaluation des structures de recherche, des formations et de l'établissement fait dans le cadre de la préparation de la visite du comité d'experts de l'AERES a été l'occasion d'initier une démarche que l'établissement entend entretenir au cours du contrat quinquennal.

La mise en place du Comité de Visite International à mi-parcours sera reconduite pour bénéficier d'une expertise internationale sur les évolutions de l'université.

A partir des recommandations du rapport AERES et des objectifs et indicateurs de ce contrat, il sera mis en place **une auto évaluation régulière**. Un document de base permettra ainsi de suivre chaque année la progression dans la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que les indicateurs par rapport aux cibles définies afin de prendre les mesures correctives adaptées si nécessaires.

##### **B. Poursuivre la structuration de la démarche qualité pédagogie**

Depuis 2009, l'université de Rennes 1 a engagé des actions visant à améliorer la qualité des formations : systématisation de l'évaluation des enseignements et de l'environnement de travail par les étudiants, autoévaluation et benchmarking. L'université souhaite poursuivre dans cette voie et passer à une étape de structuration de ces actions.

L'université créera une **Direction de la formation et de l'Innovation Pédagogique**. Cette direction donnera une meilleure visibilité à la politique de formation et d'insertion professionnelle de l'établissement et facilitera sa mise en œuvre. Elle sera notamment en charge de l'évaluation de l'environnement de travail et des enseignements.

##### **C. Structurer une démarche qualité en recherche**

Depuis plusieurs années, l'établissement a initié des procédures qualité en matière de recherche, mais doit structurer une démarche globale. Ainsi les cahiers de laboratoires sont devenus une pratique fortement ancrée dans nos structures de recherche. Aussi, l'établissement entend structurer et soutenir une démarche qualité en recherche eu égard aux activités à risques exercés dans les laboratoires.

Actuellement, la démarche qualité est fortement encouragée dans les plates-formes (par exemple par la direction de l'IFR Biologie-santé), mais reste à l'initiative des responsables de plate-forme. L'université a comme objectif d'aider les plates-formes afin d'aller vers une **certification** de la majorité de celles-ci à l'issue du contrat et d'avoir cette même démarche pour les plus grosses unités de recherche en lien avec les grands organismes. Pour améliorer la qualité de la gestion de la recherche, il convient de s'engager dans une démarche mutualisée de gestion avec les organismes avant la **délégation globale de gestion qui sera expérimentée** au cours du prochain contrat.

##### **D. Mettre en oeuvre une démarche qualité pour les services communs et supports**

L'établissement est déterminé à s'engager dans une démarche qualité structurée : les exigences de nos résultats liées aux responsabilités et compétences élargies nous l'imposent. Afin d'acquérir une méthodologie pertinente, l'université entend se faire aider par un consultant extérieur pendant une période de 18 mois. Elle compte également identifier une personne spécifiquement chargée de mission qualité qui aura comme fonction d'accompagner les services dans la mise en place de cette démarche. Elle devra recouvrir dans un premier temps les domaines plus identifiés à risques pour l'établissement : le budget de l'établissement (élément au service de la gouvernance, identification des marges de manœuvres de l'établissement, amélioration de la qualité budgétaire en concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire) ; le patrimoine de l'Université (viser la dévolution). Il s'agit également de s'inscrire dans la logique de certification des comptes : inventaire, suivi des contrats pluriannuels, contrôle interne.

En élevant le niveau de compétence et le professionnalisme des services, l'université souhaite accroître sa capacité d'expertise et d'analyse et renforcer ses performances. L'université s'inscrit ainsi clairement dans un processus d'amélioration continue de la qualité.

##### **E. Engager la démarche qualité développement durable**

L'Université s'est engagée dans la mise en œuvre d'un agenda 21 en concertation avec ses partenaires territoriaux, collectivités et entreprises. Elle souhaite ainsi poursuivre l'intégration des enjeux du **développement durable** dans la formation initiale et continue, dans les projets de recherche transversaux et

réduire ses impacts environnementaux directs et indirects en associant l'ensemble des acteurs de l'université (bilans carbone, transport, énergie). Cette action vise à renforcer le nombre de formations pilotes en ce domaine (cf l'exemple du campus ENVAM) et **généraliser des modules de sensibilisation et des enseignements** (présentiel et en ligne) dans les formations existantes repérées et à inciter au développement de projets pluridisciplinaires, en relation avec les investissements d'avenir. L'université s'est auto évaluée en se positionnant au sein des items du référentiel CPU et entend se servir de cet outil pour définir ses objectifs et suivre son plan d'actions sur les 5 ans à venir.

## **OBJECTIF OPERATIONNEL 5 : Préparer l'établissement à la prise en charge de son patrimoine immobilier**

Disposer d'un parc bâti offrant des conditions d'accueil optimales aux occupants, avec des locaux adaptés aux activités, est un facteur déterminant pour l'efficacité de la recherche et de la formation, dans le respect des conditions de travail des usagers. Des moyens considérables y sont engagés (deuxième poste de dépenses après celui de la masse salariale).

L'université de Rennes 1 a pris en charge depuis 2009 de manière volontariste l'évolution de son patrimoine immobilier. Elle dispose actuellement d'un schéma directeur immobilier et d'aménagement. Le 29 septembre 2011, le conseil d'administration a approuvé son engagement dans la négociation en vue de la dévolution de son patrimoine. Cette démarche permettra à l'établissement de **mieux structurer son mode de gouvernance en matière immobilière, ainsi qu'à cerner les moyens** nécessaires à la mise en œuvre de son maintien et de son évolution.

En conséquence, l'université doit s'attacher à **améliorer la connaissance du parc bâti et non bâti en enrichissant la base de données patrimoniale** et en menant **différentes études permettant de déterminer les travaux à réaliser pour lever les dysfonctionnements relevés.**

L'université engage **un plan d'actions visant à hiérarchiser et à répondre aux préconisations des schémas directeurs réalisés**, sur des champs d'intervention très variés (sécurité, accessibilité, qualité environnementale des bâtiments, aménagements des espaces extérieurs...). Ceci permettra de disposer d'un parc immobilier **adapté aux besoins des activités de l'établissement**, et ainsi tendra vers l'objectif **d'amélioration des conditions d'accueil des occupants.**

Sur le plan opérationnel, les objectifs déclinés ci-dessous sont retenus :

### **A. Inscrire la gouvernance et adapter les moyens (humains, techniques, financiers...) face aux enjeux d'une prise en main complète de l'immobilier**

Un accompagnement est demandé pour avancer vers la dévolution du patrimoine, qu'il s'agisse dans un premier temps de la démarche vers la dévolution et dans un second temps de la consolidation de la compétence en matière de maîtrise d'ouvrage pour des réalisations au sein de son patrimoine.

### **B. Compléter les connaissances patrimoniales du parc immobilier et mettre en application les orientations/préconisations des schémas directeurs**

La base de données patrimoniales (exploitée par le logiciel *Facility On Line*), déjà très fournie, sera enrichie par des données, relatives notamment à l'occupation des locaux, à leur niveau de sécurité, aux équipements et composants des bâtiments, ou encore au nettoyage des locaux.

Les schémas réalisés constituent un vivier de préconisations qui sont reprises et complétées dans le programme pluriannuel de grosse maintenance réalisé par la DRIm en septembre 2011, avec des critères de priorisation.

Dans ce programme pluriannuel, l'étude sur l'aérodynamique des bâtiments à risques et les préconisations qui en découleront, sont affichées avec une forte priorité au vu des activités de l'établissement. Pour cette opération, un besoin important de financement est identifié.

### **C. Améliorer la performance du parc immobilier en matière d'accueil des usagers et l'adapter à l'exercice de leurs activités**

L'ensemble des surfaces bâties doit apporter entière satisfaction aux usagers. Cela implique une quête permanente de l'adéquation des espaces aux activités, sans pour autant exclure les principes d'utilisation rationnelle des espaces. L'accent sera mis sur l'efficacité du traitement de la maintenance courante et sur



l'adaptabilité des locaux. L'action concernant la gestion de l'ouverture et de la fermeture des locaux est jugée prioritaire.

#### **D. Être exemplaire face aux enjeux de développement durable**

La responsabilisation de l'établissement face à aux enjeux du développement durable, ainsi que l'impulsion produite par le Grenelle de l'environnement ont fortement marqué et accéléré la stratégie en matière de développement durable appliqué à l'immobilier. Rennes 1 a pour objectif de poursuivre cette stratégie environnementale en systématisant et en priorisant des actions pertinentes à l'échelle de l'ensemble du parc immobilier, et plus généralement au regard de la qualité environnementale de l'ensemble des sites (parc immobilier, espaces verts, mobilité).

Cela passera par plusieurs actions : mise en œuvre des préconisations établies par les différents schémas directeurs, mise en conformité avec les prescriptions des arrêtés de déclaration Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, mise en place de stations expérimentales. L'action relative à la gestion des déchets est de première importance, notamment avec la mise en place d'une déchetterie.

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 6: Une stratégie numérique au service de Rennes 1 et de ses partenaires**

L'université de Rennes 1 mettra en œuvre une stratégie globale concernant le numérique et ses implications à tous les niveaux de l'établissement au cours de ce contrat. Il s'agit non seulement d'articuler davantage les actions des services communs directement concernés par le numérique mais encore de l'ensemble des services dont l'activité est impactée par la dématérialisation des opérations, des procédures et du référencement/archivage.

Ainsi la mise en œuvre de la stratégie portera sur les axes suivants :

- la création d'une véritable offre de formation à distance, sur des diplômes ciblés conformes à l'objectif d'attractivité de l'établissement, et l'incitation forte à créer, pour toute unité d'enseignement d'une formation dispensée dans l'établissement, un espace de cours sur la plate forme de téléformation, afin que les étudiants puissent avoir accès à des ressources en ligne complémentaires aux cours en présentiel.

- la mise en usage de nouveaux services transversaux: l'édition de contenus numériques d'information / communication / formation (CMS, chaîne éditoriale, classes virtuelles ...), le référencement du patrimoine numérique de l'université (pièces administratives, thèses, ressources pédagogiques...), le suivi et l'élaboration du parcours de l'étudiant à travers les fonctionnalités du e-portfolio (de l'inscription à l'insertion),-la mise à disposition de plates formes collaboratives et de communication en réseau pour l'enseignement, la recherche et le pilotage de l'établissement

- la formation des acteurs, pour accompagner les changements métiers induits par la dématérialisation et les nouveaux usages, une adaptation de référentiels métiers, la rédaction de procédures liées à la mise en place et à l'usage d'outils et équipements numériques

- la gestion structurée de la mise à disposition des matériels informatiques et audiovisuels et de l'assistance client (guichet unique et hotline)

- la déclinaison des actions du campus prometteur UEB C@mpus, dont l'établissement va accueillir plusieurs équipements interconnectés et l'intégration des nouvelles structures du pôle numérique (PNCB) au sein de l'établissement dans le cadre d'une stratégie d'alliance. A cet égard, l'Université de Rennes 1 pilotera dans le cadre du PRES UEB le premier « teaching center » régional, intitulé l'Université des TICE, qui proposera une offre de formation complète à destination des personnels des établissements bretons en utilisant les équipements high tech de téléprésence, abritera un learning lab (espace destiné à des expérimentations de nouvelles actions pédagogiques et de nouveaux outils de soutien à l'enseignement), mettra à disposition un espace de démonstration pour valoriser les projets pédagogiques innovants mis en œuvre dans les établissements, et ouvrira un télé amphitheâtre destiné aux colloques et séminaires.

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 7 : Une politique de communication et un système d'information à la hauteur des enjeux stratégiques**

#### **A. Définir une politique de communication ambitieuse**

**L'établissement doit se doter d'une véritable politique de communication, articulée en un plan de communication pluriannuel. Ce plan sera élaboré en concertation avec les composantes et les services et visera trois objectifs à l'interne : affirmer l'identité de l'université en renforçant le sentiment d'appartenance à l'établissement en cohérence avec la politique de site, accompagner le changement et fédérer les publics internes en leur transmettant toute information nécessaire. La communication externe visera la mise en valeur des travaux de recherche, de l'offre de formation et le développement de l'attractivité nationale et internationale.**

**Des outils seront créés ou profondément rénovés :**

1. un réseau interne de communication fédèrera l'ensemble des personnels relais de l'université au sein des composantes et des services. De manière parallèle, un travail de concertation avec les services communication des établissements du site sera engagé pour faciliter la réalisation d'actions communes.
2. Le site web, entièrement refondu, et multilingue, sous CMS modernisé, disposera d'une déclinaison mobile et d'un prolongement vers les réseaux sociaux. Il comprendra une section dédiée aux relations avec les entreprises, sous l'égide de la Fondation Rennes 1.
3. Une publication semestrielle (web / papier) mettant en avant de manière approfondie les réalisations marquantes de l'université en complément des supports courants sera éditée.
4. Un guide d'accueil usagers UR1 (web, mobile et papier) décliné selon les publics concernés sera réalisé.

**B. Inscrire l'évolution du système d'information au service de la gestion et du pilotage**

Les conclusions du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) entrepris lors du passage au RCE et les besoins nouveaux induits par un pilotage renforcé confirment la nécessité d'évoluer en termes de gouvernance et d'outils intégrés au SI, et de se doter d'une structure de fonctionnement adaptée. Des changements sont en cours, notamment au sein du pôle système d'information, avec la nécessité de consolider les compétences et de renforcer la maîtrise d'ouvrage.

La future Direction des Systèmes d'Information (DSI) fera l'objet d'un regard attentif en matière de ressources humaines sur la durée du contrat afin de pouvoir répondre aux besoins prioritaires de l'établissement. Celui-ci souhaite d'une part accroître l'externalisation des services n'ayant pas de valeurs ajoutées et d'autre part renforcer la mutualisation déjà engagée avec les autres établissements locaux, régionaux et nationaux.

L'Université se positionne dans une stratégie basée sur trois axes :

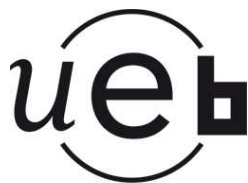
- Il convient de moderniser l'infrastructure technique vieillissante. **La rénovation des équipements devenus obsolètes** et offrant des outils essentiels aux usagers doit être entreprise. Cela doit permettre d'aller vers des outils de travail collaboratif adaptés à l'évolution des usages des utilisateurs.

- Le **système d'information** existant doit être consolidé et complété. Certaines briques métiers (gestion de la recherche, gestion du service de formation continue, mobilité à l'international, gestion électronique de documents, gestion des conventions, gestion des habilitations, référentiel global, ...) doivent impérativement être installées pour faciliter la gestion et en tirer des tableaux de bord de pilotage pertinents avec les enjeux stratégiques à venir. Il est essentiel de constituer et de réunir des comités d'utilisateurs pour les principaux outils de gestion informatisés mis en place afin d'en parfaire leur évolution.

- L'établissement souhaite conforter sa position d'acteur majeur sur le plan régional et national en conservant sa capacité de création. Le développement des services aux usagers doit être poursuivi, aussi bien sur des services pionniers (CVthèque, annuaires des anciens,...) que sur l'environnement numérique de travail, en tenant compte de l'évolution des technologies disponibles.

Conclusion :

Ce document stratégique, issu d'une réflexion collective, reflète le volontarisme de l'Université de Rennes 1 ambitionnant de s'affirmer parmi les 10 meilleures universités françaises. Consciente de ses forces, Rennes 1 assume son autonomie, s'ouvre à une stratégie de site et poursuivra la dynamique engagée à travers les grands projets nationaux. Cette ambition traduite par les trois objectifs stratégiques décrits ne pourra se réaliser sans un soutien appuyé du Ministère.



UNIVERSITÉ  
EUROPÉENNE  
DE BRETAGNE

## Contrat Quinquennal de Développement

2012-2016

### Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

« Université européenne de Bretagne – UEB »

La dynamique d'entraînement par l'excellence à échelle du Grand Ouest et la poursuite de la construction d'un PRES fédérateur sont les éléments fondamentaux d'orientation de la politique du PRES. Ainsi, les actions envisagées par l'UEB et ses membres au titre du contrat quinquennal relèvent de quatre approches complémentaires.

#### **A. Le PRES en soutien aux projets d'excellence et dans une dynamique Grand Ouest.**

Sur les cinq prochaines années l'UEB entend poursuivre son rôle de soutien aux programmes transversaux à forte lisibilité internationale et représentant des défis scientifiques et sociétaux majeurs : l'impact du changement climatique sur la biodiversité et l'océan, le développement de la médecine personnalisée et des biothérapies innovantes, l'environnement numérique du futur et ses applications transdisciplinaires au service du citoyen et la co-conception produits-process pour le développement d'une industrie décarbonée.

Ces programmes, dont certains déjà soutenus dans les actions du PRES 2007-2011, seront structurés à travers des départements d'excellence à l'échelle du Grand Ouest en coordination avec le PRES L'UNAM. Cette construction par départements d'excellence est le concept d'un système d'universités en réseau. Par ailleurs, des axes essentiels dans le domaine des sciences humaines et sociales, de l'environnement et des sciences agronomiques seront soutenus par les deux PRES et constituent également des éléments proposés dans le cadre des investissements d'avenir (labex).

Ces actions structurées s'appuient sur un partenariat fort avec les entreprises, soutenu par les instituts (IRT Jules Verne, IRT B.Com, IEDD France énergie marine) et les pôles de compétitivité.

De fait, le rapprochement structurel des deux PRES (UEB et L'UNAM) – pouvant aller jusqu'à la fusion – sera une des conditions indispensables au soutien de ces actions. Un soutien financier de l'Etat est une nécessité pour stimuler ce rapprochement soutenant ainsi la recherche, la formation et l'innovation de haut niveau.

Le PRES s'appuiera nécessairement, pour réaliser ces actions, sur des structurations de sites au niveau des standards internationaux et sur la pleine utilisation des moyens développés dans le cadre du campus prometteur UEB C@mpus.

#### **B. Le PRES, lieu naturel d'actions mutualisées.**

Les actions envisagées dans cette logique relèvent de cinq thématiques :

- Les éléments communs de la formation doctorale, coordination et harmonisation des pratiques et des procédures des Ecoles Doctorales dans le cadre d'une démarche de qualité certifiable et parcours de formation transverses ciblés sur la valorisation de la thèse, l'enseignement supérieur et l'entrepreneuriat.

- La documentation électronique, avec la poursuite des actions initiées antérieurement, carte documentaire régionale et Form@doct, la mutualisation de l'exploitation des ressources en ligne, l'étude de la mise en place d'un portefeuille d'abonnements électroniques commun et la numérisation et la mise en ligne des fonds rares et précieux des partenaires (projet à dimension patrimoniale).

- L'efficacité de l'insertion internationale, avec la promotion internationale de la recherche et des formations du PRES, la création d'une cellule « Europe » dotée de moyens humains renforcés formant, en mutualisation

avec ceux des établissements bretons, une plateforme partagée de compétences Europe, l'aide à l'internationalisation du recrutement des étudiants en masters et doctorats prévue par le programme 150 de la loi de finances, enfin le développement des missions et services des Centres de Mobilité Internationale (CMI) de Rennes et de Brest confortant ainsi les standards internationaux requis pour les sites.

- Le numérique avec le développement de l'Université des TICE, centre de formation pionnier pour l'accompagnement des enseignants et des personnels administratifs à la prise en compte des évolutions métiers apportées par le numérique en réponse aux enjeux sociétaux de mobilité, et tous les développements s'inscrivant en héritage des actions menées avec le soutien de l'Etat par l'Université Numérique en Région Bretagne (UNRB).

- Le soutien à des masters internationaux des établissements confortant les axes stratégiques définis précédemment.

**C. Le PRES, lieu de lisibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche à échelle régionale pour élaborer des stratégies collaboratrices et mutualisées.**

L'Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs en Bretagne (ORESBS) fournit des indicateurs d'insertion professionnelle servant d'aide aux actions de l'UEB, à celles des établissements membres et des collectivités territoriales dont en premier lieu la Région Bretagne. L'ORESBS diversifiera ses actions en s'intéressant aux formations par alternance, au public en reprise d'études, et aux relations des diplômés avec l'entreprise.

L'UEB a publié en octobre 2011 une cartographie des compétences scientifiques et technologiques. Il convient désormais d'en assurer l'exploitation et l'actualisation. Cette base de données fournit les partenariats en place à des échelles internationales, nationales et régionales entre les unités de recherche présentes en région Bretagne et les acteurs du monde socio-économique. La pérennisation et la promotion de ce portail des compétences sont indispensables pour alimenter les données stratégiques de l'UEB.

**D- Le PRES UEB porteur de l'actionnariat de la SATT Ouest Valorisation**

La création, au cours du prochain quinquennal, d'un comité de valorisation, nouvelle instance de l'UEB regroupant les membres ayant dévolu leur valorisation à la SATT, permettra, dans le cadre de cette dernière, de soutenir les actions de valorisation issues des laboratoires de ces établissements.